

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 25 JUIN 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au Complexe Sportif – salle du Dojo – Boulevard du 8 mai 1945 à DENAIN (59220), afin de garantir des conditions satisfaisantes de sécurité, de santé et de confort pour les élus, les agents municipaux et le public, en raison des conditions climatiques particulières liées à l'épisode de canicule. Il s'est tenu à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 19 Juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 27

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOU, THOMAS, CARTA, LEFEBVRE, METRAU, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, BOUILLEZ, HOCHART, FEDDAL.

Ont donné pouvoir : Madame MIRASOLA (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*), Monsieur DUCHEMIN (*pouvoir à Monsieur SANCHEZ*), Madame DUFOUR-MALLE (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame WATTEAU (*pouvoir à Madame BOUILLEZ*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Madame MESSAOUI (*pouvoir à Monsieur FEDDAL*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

## DELIBERATION N° 2 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – DIVERS : Correspondant défense.

### EXPOSE DU RAPPORTEUR

Créée en 2001 par le Ministère délégué aux Anciens combattants et modernisée en 2026, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant de défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

#### ■ Mode de désignation :

Le correspondant défense est désigné, sur proposition du Maire, par délibération du Conseil municipal parmi ses membres.

#### ■ Rôle et missions du correspondant défense :

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Ainsi, les missions du correspondant défense s'articulent autour de 3 axes principaux :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits,
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense,
- Animer des actions locales (*cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec les anciens combattants*),

.../...

Concrètement, son champ d'action est très vaste. Il peut par exemple :

- Organiser une conférence sur un thème de défense (*le rôle des armées aujourd'hui, le parcours de citoyenneté*) ;
- Diffuser des informations dans le journal de la commune sur les opérations militaires en cours ou les dispositifs d'engagement (*implication du régiment voisin dans un conflit actuel, nouveau service actuel, réserve*) ;
- Animer une cérémonie commémorative (*le 8 mai, le 11 novembre*) en associant les jeunes de la commune ;
- Faire témoigner un ancien combattant dans un établissement scolaire.

#### ■ Contacts et ressources :

Le correspondant défense est accompagné par le délégué militaire départemental, officier supérieur des armées chargé du lien entre les armées et la Nation. Cet interlocuteur soutient les initiatives et fournit des outils, ressources et idées afin de bâtir des projets sur plusieurs années.

Le correspondant défense dispose également de ressources numériques.

Le mandat du précédent délégué étant arrivé à expiration avec le renouvellement du Conseil Municipal, il convient donc de procéder à une nouvelle désignation. L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il est voté au scrutin secret « *lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation* » mais qu'il peut « *décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à cette nouvelle désignation par le vote au scrutin public.

**A L'UNANIMITÉ**, l'Assemblée a décidé de procéder à cette nouvelle désignation par le vote à main levée.

#### ■ Ont fait acte de candidature :

- Pour le groupe « *Fiers d'être Denaisiens* » :
  - Monsieur CHERRIER Emmanuel.
- Pour le groupe « *Nous sommes Denain* » :
  - Monsieur HOCHART Joshua

Après avoir procédé au vote à main levée,

Résultats du scrutin :

■ Ont obtenu :

- Monsieur CHERRIER Emmanuel (Groupe « Fiers d'être Denaisiens ») : **29 VOIX**
- Monsieur HOCHART Joshua (Groupe « Nous sommes Denain ») : **4 VOIX**
- Abstentions : **2** (Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI)

**Monsieur CHERRIER Emmanuel** ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné  
 Correspondant Défense de la Commune de DENAIN.

Le Secrétaire de séance,



W. SCHUTZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire  
 Par délégation du Maire  
  
 A.L. BOUTIERE  
 (Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
 de la réception en Sous-Préfecture le.....  
 et de la publication le.....